



Évaluation du projet CareMENS « Maintien de l'autonomie et de la qualité de vie des personnes âgées fragilisées par des troubles cognitifs, comportementaux et/ou psychologiques »

Executive Summary en français

Auteurs

- Estelle Fetida, Serdaly&Ankers
- Neil Ankers, Serdaly&Ankers

Responsable de projet de l'évaluation chez Promotion Santé Suisse

- Giada Gianola
- Dr. Beatrice Annaheim

Évaluation à l'attention de Promotion Santé Suisse

Berne, novembre 2024

1. Résumé

Contexte et concept du projet

CareMENS est un projet de prévention du vieillissement cognitif financé par Promotion Santé Suisse (PSCS). Ce projet a été développé en réponse à la prévalence des troubles neurocognitifs (TNC) et à leurs conséquences sur l'autonomie et la qualité de vie des personnes concernées.

Fondé sur des études démontrant l'intérêt d'interventions précoces pour ralentir la progression de ces conséquences négatives, CareMENS a consisté à mettre en œuvre d'un nouveau modèle de prise en charge coordonné dans les centres mémoires (CM) romands pour les personnes atteintes d'un TNC léger ou majeur à un stade débutant. Ce modèle comprend, dans un premier temps, des interventions psychosociales (IvPS) innovantes dans les domaines de la neuropsychologie, de la logopédie et de la physiothérapie, puis, dans un second temps, la possibilité de pérenniser les bénéfices de ces IvPS en participant à des activités de loisirs communautaires (ALC). La coordination des IvPS et leur continuité avec les ALC est permise par l'introduction d'une nouvelle fonction au sein des CM, celle de care manager. En outre, pour accompagner cette nouvelle approche, CareMENS comprend un volet formation, visant à développer des pratiques et des mesures de prévention pertinentes chez les professionnels concernés, qu'ils/elles soient soignants ou non.

Buts et objectifs de l'évaluation

La présente évaluation s'est déroulée sur une période de 4 ans et demi, de février 2020 à août 2024. Elle entend rendre compte de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience du projet, dans une visée sommative, et documenter les facteurs de succès, les obstacles rencontrés et les solutions apportées, ainsi que formuler des recommandations, dans une visée formative.

Méthodes

L'évaluation repose sur une approche mixte combinant des méthodes quantitatives et qualitatives. Les données ont été recueillies par le biais d'entretiens – individuels et collectifs –, d'enquêtes et d'observations auprès de l'ensemble des parties prenantes, qu'il s'agisse des porteuses et responsables des différents organes du projet, des bénéficiaires, des prestataires ou encore des autres multiplicateurs. Les données secondaires produites par le projet (indicateurs cliniques, enquêtes de satisfaction) ont également été exploitées.

Le dispositif méthodologique a été ajusté tout au long pour répondre à ses évolutions.

Résultats

S'agissant du **volet prise en charge**, le déploiement du modèle a débuté en 2020 au Centre Leenards de la mémoire (CLM) du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), puis a été répliqué, dès avril 2022, dans les trois autres centres de la mémoire (CM) du canton de Vaud ainsi que dans les CM des cantons de Genève, Fribourg et Neuchâtel. La réplification également prévue dans le canton du Valais n'a pas eu lieu en raison de changements hiérarchiques et d'un contexte financier difficile. Depuis mars 2024, avec la fin du financement des postes de thérapeutes par PSCS, la prise en charge a été pérennisée dans les quatre CM vaudois, ainsi que dans les CM genevois et neuchâtelois. Cette pérennisation demeure toutefois fragile : d'une part, les durées de financement varient (durée indéterminée dans le canton de Vaud et durée déterminée dans les autres cantons) et, d'autre part, les postes financés n'ont globalement pas été augmentés, ce qui ne permettra pas d'accroître le volume de prestations.

Au total, jusqu'à août 2024, 633 patient.e.s des différents CM avaient accepté de démarrer une prise en charge CareMENS, parmi lesquels 465 avaient achevé la première partie des IvPS et 194 avaient également achevé la seconde partie intégrant la mise en place d'une ALC durant 3 mois, accompagnée d'un suivi par la care manager. Le rôle de care manager, de même que l'effort d'amélioration continue du programme ont largement contribué à l'atteinte de ces résultats. Deux défis démontrent toutefois une demande potentielle plus importante encore : d'une part, le nombre de refus non négligeable, par des patient.e.s, de mise en place d'IvPS ou d'ALC par manque de compliance ; d'autre part, la tendance à la formation de listes d'attente liée à un nombre de patient.e.s adressés dépassant le taux d'activité des thérapeutes.

Les effets mesurés de la prise en charge sont positifs. Les taux de satisfaction des patient.e.s et de leur(s) proche(s) sont largement supérieurs à 80%. Des effets cliniques positifs ont pu être mesurés chez les patient.e.s, tant sur la plan de la cognition (ralentissement du déclin), de l'autonomie (ralentissement du déclin), de l'anxiété et de la dépression (diminution), que de la qualité de vie (augmentation). En outre, les résultats indiquent un renforcement des compétences des patient.e.s en matière de santé.

S'agissant des **formations pour les professionnel.le.s soignants**, des modules de formation ont été développés pour l'ensemble des professionnel.le.s concernés par le modèle CareMENS afin de compléter l'offre de formation initiale et continue déjà en place en Romandie. Ainsi, entre mai 2023 et juin 2024, 80 (futurs) physiothérapeutes, 70 (futurs) neuropsychologues, 50 logopédistes et 32 infirmier.e.s en ont bénéficié. L'ensemble de ces modules a été pérennisé, selon les besoins et les calendriers de chaque formation. Les effets des formations destinées aux professionnel.le.s soignants n'avaient fait l'objet d'aucune définition ni de mesure d'objectif préalable de la part des porteuses de projet.

S'agissant des **formations pour les professionnel.le.s non soignants**, une formation en présentiel sur demande des organisations concernées, ainsi que des capsules-vidéos courtes et libre d'accès ont été développées. Entre juin 2023 et août 2024, 29 formations en présentiel ont été dispensées auprès de 344 participant.e.s. Trois catégories d'organisations en ont bénéficié : des structures d'accueil ou d'hébergement pour personnes âgées (41%), des services sociaux communaux (31%) et des associations ou prestataires d'accompagnement et de loisirs (28%). Parmi ces organisations, les principaux types de professionnel.le.s atteints ont été les suivants : travailleur.euse.s sociaux.ales, moniteur.trice.s /animateur.trice.s, personnels administratifs, personnels d'intendance ou d'hôtellerie, bénévoles et auxiliaires de santé. Les professionnel.le.s non soignants du secteur privé (p. ex., cafetier.e.s, boulanger.e.s, pharmacien.ne.s, etc.) n'ont pas été atteints. En outre, à l'occasion de 3 formations, le périmètre des publics initialement visés a été étendu pour intégrer des citoyen.ne.s et des proches. Le taux de satisfaction des participant.e.s s'est élevé à 90% et ils/elles ont rapporté une amélioration de leurs connaissances sur les symptômes et les comportements des personnes atteintes de TNC, ainsi que sur leurs attitudes et comportements en présence de ces personnes. En août 2024, des discussions étaient en cours avec les différentes organisations cantonales intéressées afin d'envisager la pérennisation de cette formation.

Conclusions et recommandations

Globalement, le projet CareMENS a rempli ses objectifs de départ en matière de prestations et d'effets, tant pour le volet prise en charge que pour le volet formation des professionnel.le.s soignants et non soignants (**efficacité**). En revanche, si l'évaluation a estimé les coûts par public atteint pour chacune des prestations (à l'exception de la formation pour les professionnel.le.s soignants pour laquelle le

coût n'a pas été documenté), elle ne se prononce pas sur l'**efficience** du projet compte tenu de l'absence de point de comparaison et des différents biais que comporte ce calcul.

Sur le plan de la **pertinence**, le volet prise en charge répond effectivement aux besoins des patient.e.s, de leurs proches, ainsi que des multiplicateurs en proposant un accompagnement et un suivi à des patient.e.s à qui (presque) rien n'était proposé jusque-là en aval du diagnostic. Quant au volet formation, la demande effective de la part de centres de formation pour professionnel.le.s non soignants et des organisations des secteurs publics ou parapublics employant des professionnel.le.s non soignants en contact avec des populations âgées susceptibles de présenter des TNC indique des besoins non couverts. L'absence d'atteinte des professionnel.le.s non soignants du secteur privé initialement visés ouvre toutefois un champ d'interrogations quant à la pertinence de cette prestation pour ce public-là.

Cette évaluation a permis d'identifier des **recommandations pour la poursuite du projet**. Une première recommandation concerne le pilotage et la coordination du projet et est ainsi transversale. Les autres recommandations, quant à elles, concernent le renforcement de la qualité de la prise en charge ou la pérennisation du projet à long terme.

Pilotage et coordination de la mise en œuvre des recommandations

1. Créer un poste de pilotage et de coordination du projet

Qualité de la prise en charge

2. Poursuivre la dynamique d'amélioration continue en veillant au juste équilibre entre harmonisation et adaptation locale
3. Valoriser et maintenir l'IvPS en physiothérapie
4. Mieux soigner encore les transitions dans le parcours des patient.e.s, du diagnostic à l'après CareMENS

Pérennisation du projet à long terme

5. Continuer à documenter et informer de manière efficiente sur les résultats du modèle de prise en charge
6. Clarifier le positionnement et le périmètre de la formation pour les professionnel.le.s non soignants
7. Élaborer un modèle de financement viable pour les prestations CareMENS

Outre ces recommandations à l'attention des porteuses du projet, cette évaluation a également permis d'identifier les **trois élément-clés transférables** suivants à l'attention des décideurs et multiplicateurs du domaine de la prévention dans les soins :

1. La nécessité de stratégies cantonales en matière de troubles cognitifs dans lesquels CareMENS puisse s'enraciner
2. L'extension des prises en charge de type IvPS à d'autres publics
3. Le rôle de care manager